

Règlement

Article 1 :

Les épreuves se disputent **selon les règles de la FFTRI** voir en détail [ici](#). Les concurrents s'engagent à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Article 2 :

Lors du retrait des dossards, chaque triathlète devra justifier de son identité. En cas de retrait groupé, les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne justifiant de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

Les licenciés des Fédérations Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Suisse, Pays-Bas devront présenter leurs licences de la saison en cours. Les athlètes devront toutefois prendre un pass compétition. Ils sont exonérés du règlement du pass compétition.

Les licenciés Triathlon des autres fédérations triathlon devront présenter leurs licences de la saison en cours. Les athlètes devront toutefois prendre un pass compétition et en effectuer le règlement auprès de l'organisateur.

Les non-licenciés triathlon devront présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition** (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la manifestation. Les athlètes devront toutefois prendre un pass compétition et en effectuer le règlement.

Article 3 :

Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur. Il sera **porté à la cheville gauche**. La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 60€ par la société de chronométrage.

Article 4 : Natation

La natation se fera en piscine de 50m en plein air. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est strictement inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24,5°C. Si la température est inférieure ou égale à 12°C, la natation est annulée et sera remplacée par une course à pied. Merci de **respecter les concurrents qui nageront dans la même ligne d'eau**. Pour des raisons écologiques nous vous conseillons d'apporter **vos bonnet pour la course**.

Article 5 : Vélo

Durant la partie cycliste, le **port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire**.

Drafting non autorisé. Le **code de la route doit être respecté**. Le **dossard dans le dos** doit être visible.

Article 6 : Course à pied

Le **dossard doit être porté devant**. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Un porte dossard avec 3 points d'attache est indispensable.

Article 7 : Responsabilité

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont **couverts par l'assurance de la FFTRI**.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 8 : Droit à l'image

L'inscription inclut la cession de vos **droits d'image** pour diffuser les photos et vidéos dans le cadre de la promotion de cet événement. Cette autorisation est valable 3 ans. Les légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne porteront pas atteinte à votre réputation et à votre vie privée.